

1820 à 1834. Ces deux hommes furent pendant toute leur carrière des partisans sincères de la cause dont M. Papineau fut le champion.

En 1838, le futur juge en chef de la province de Québec, alors âgé de vingt ans, vint à Montréal pour y étudier le droit. Il fut admis aux bureaux de M. C. S. Cherrier, un des membres les plus éminents du barreau du Bas-Canada. Déjà, à cette date reculée, s'éleva entre l'avocat distingué et son jeune élève une amitié que le temps n'a fait que cimenter et qui devait nécessairement naître entre deux hommes de cette trempe.

M. Cherrier était lui-même un homme d'une nature exceptionnelle. C'est à peine s'il était de notre temps, de notre continent même. On l'aurait pris plutôt pour un anachronisme vivant, pour l'incarnation de ces figures remarquables, présentes et en même temps aimables, qui faisaient l'ornement du Parlement de Paris, au dix-septième siècle. Homme aux principes inflexibles recouverts d'une bonté d'acier inaltérable, aux instincts libéraux contenus par des coutumes conservatrices, à la piété austère tempérée